

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE		REFERENCE	PEP-012-FREINET
IDENTIFICATION DU POSTE		INTITULE DU POSTE	Enseignant en Ecole FREINET
IDENTIFICATION DU POSTE		PLACE DU POSTE	Consulter l'annexe 12 des postes signalés
MISSIONS ET COMPETENCES		CADRE GENERAL	L'enseignant sur ce type de poste à avis exerce dans une école labellisée FREINET, placée sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, garant du respect des parties administratives et pédagogiques du Code de l'Education et des programmes nationaux.
		MISSIONS	Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école.
		FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. - Participer activement au projet d'école en respectant ses spécificités - Respecter les grands principes de la pédagogie FREINET et de l'Education Nouvelle : mise en valeur de l'enfant, acteur de ses apprentissages, et rapport à la connaissance fondée sur un enseignement coopératif. - Mettre en œuvre les techniques d'enseignement de cette pédagogie: expression libre, correspondance entre classes, journal scolaire, plan de travail individuel, fichiers et livrets autocorrectifs, conférences d'élèves ou exposés, décisions coopératives...
		COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe. - Etre organisé, méthodique, en recherche d'innovations pédagogiques. - Avoir un positionnement institutionnel clair : loyauté, neutralité, laïcité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF		PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience professionnelle de 3 ans souhaité - Participer activement aux processus de développement professionnel quant à la pédagogie Freinet
		NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
		REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
		MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 164 du 28 février 2022.
		CONTACT	Voir IEN CCPD concerné.